



Comprendre le contenu recyclé

(et pourquoi exiger des niveaux minimums n'est pas la réponse pour les emballages en papier)

1. **En général, le contenu recyclé n'est qu'une moyenne.** Il peut s'agir de la moyenne d'un cycle de fabrication particulier d'une usine (afin que chaque client puisse étiqueter le contenu recyclé de ses emballages) ou d'une moyenne sur une période bien plus longue (12 mois en général) pour les moyennes industrielles ou celles d'une usine. Le CEEPC demande à toutes les usines d'emballage au Canada de fournir leurs données sur le recyclage tous les deux ans. Les pourcentages concernant le contenu recyclé national moyen sont ensuite déterminés en divisant le nombre de tonnes livrées par le nombre de tonnes de papier ou de carton recyclés utilisés dans ces livraisons. En 2010 au Canada par exemple, sur 1,76 tonne d'emballage livré à l'intérieur du pays, 1,36 tonne était composée de papier ou carton recyclés (donnant ainsi une moyenne de contenu recyclé de 77 %).
2. **En réalité, il existe deux types de contenu recyclé : de pré-consommation et de post-consommation (les deux étant reconnus par l'Organisation internationale de normalisation [ISO] et par les « directives » canadiennes en matière d'écoétiquetage).**¹ Dans son étude, le CEEPC ne fait pas de distinction entre les deux étant donné que, dans les deux cas, le papier est détourné afin d'être à nouveau recyclé. Le contenu recyclé de « pré-consommation » comprend les chutes de carton ondulé ou les rognures de carton-boîte qui sont générées lors du processus de transformation du carton provenant d'une usine en un produit nouveau (boîte, sac ou carton) et qui sont ensuite renvoyées à une usine en vue d'être recyclées. Le matériau de « post-consommation », quant à lui, est un emballage transformé qui est envoyé au recyclage après être passé entre les mains d'utilisateurs industriels, commerciaux, institutionnels ou résidentiels.

Certaines personnes ont l'impression que, sur le plan de l'environnement, les matériaux de « post-consommation » sont en quelque sorte supérieurs aux matériaux de « pré-consommation ». Le CEEPC (et ISO) ne confirme pas cette hypothèse. La quantité de chutes ou de retailles (matériaux de pré-consommation) dans une usine de fabrication de boîtes est relativement petite étant donné qu'il est dans l'intérêt de l'usine ou de ses consommateurs de maximiser l'utilisation de l'intégralité du carton préalablement payé. Le prochain client récupèrera certaines des chutes dans le prochain morceau de carton acheté, et ainsi de suite dans une boucle de recyclage sans fin. De notre point de vue, le détenteur de la marque/vendeur doit se voir attribuer le mérite de leur recyclage.

¹ Déclarations environnementales : Un guide pour le secteur et les annonceurs (Bureau de la concurrence, Association canadienne de normalisation)

Il existe d'autres raisons de reconnaître ces chutes ou retailles hors site. En règle générale, une usine a besoin de 10 tonnes de papier ou de carton usagés supplémentaires pour produire 100 tonnes de produits recyclés prêts à être livrés. Cela est dû au fait que les fibres à papier rétrécissent lors du procédé de mise en pâte. Même si une usine a payé une municipalité ou un représentant pour 110 tonnes, et que, techniquement, elle a à nouveau réduit en pâte lesdites 110 tonnes, celle-ci ne peut prétendre avoir recyclé plus de 100 tonnes dans le cadre du contenu recyclé. De ce point de vue, il ne semble pas excessif de dire que les chutes et les retailles sont une sorte de compensation pour le rétrécissement non revendiqué.

3. **Le contenu recyclé moyen varie selon les catégories d'emballage.** Le contenu recyclé moyen des emballages en papier livrés à l'intérieur du pays par les usines canadiennes mentionnées ci-dessus (77 %) est, en fait, une moyenne *combinée* qui comprend les trois catégories d'emballage principales : le carton-caisse, le carton pour boîte (appelé « *paperboard* » aux É.-U.), et le papier kraft. Cependant, chacune de ces catégories a sa propre moyenne, laquelle dépend en grande partie de la fonction particulière de l'emballage.

Par exemple, le papier kraft est essentiellement utilisé pour fabriquer des sacs à parois multiples ou des sacs à provisions. Vous avez donc besoin de fibres à papier résistantes (en allemand, « *kraft* » signifie résistant). Les fibres vierges étant plus résistantes que les fibres recyclées, il n'est pas surprenant que, au Canada, le papier kraft soit surtout fabriqué à partir de matériaux vierges auxquels viennent s'ajouter des copeaux de bois, des copeaux de rabotage et des sciures de bois générés par les opérations forestières. Le contenu recyclé moyen des emballages en papier kraft livrés au pays est actuellement de 17 pour cent. Les sacs en papier récupérés dans les systèmes d'écopoubelles bleues sont normalement recyclés et transformés en caisses en carton ondulé au lieu d'être séparés et renvoyés à des milliers de kilomètres de là, vers les usines de papier kraft les plus proches, en vue d'être recyclés.

D'autre part, le carton-boîte livré dans tout le Canada par les producteurs canadiens est essentiellement composé de contenu recyclé à 100 % lorsqu'il quitte l'usine (le CEEPC a commencé la collecte du mélange actuel, lequel est composé de vieilles caisses en carton ondulé, de vieux journaux, de papier d'impression et d'écriture usagés et de vieux carton-boîte, au début des années 1990). Au Canada, sur 10 usines produisant des catégories de carton-boîte, sept utilisent un contenu recyclé à 100 %. Deux usines utilisent un mélange de matériaux recyclés et vierges, et l'une d'entre elles utilise des fibres vierges à 100 %. Dans l'ensemble, le contenu recyclé moyen pour les livraisons intérieures de carton-boîte est maintenant de 77 pour cent.

Le carton-caisse livré au pays est principalement composé de contenu recyclé à 100 %. Sur les 13 usines de carton-caisse du pays, huit produisent un contenu recyclé à 100 %, et le reste utilise un mélange de fibres recyclées et vierges, pour une moyenne générale de contenu recyclé de 82 %.

4. Lorsque les gouvernements ou les clients exigent un contenu recyclé minimum dans leurs matériaux de conditionnement, ceux-ci avancent généralement les deux arguments suivants : (i) en utilisant du « recyclé », moins de matériaux vierges seront consommés et (ii) utiliser du « recyclé » permet de développer les marchés ou de les encourager à utiliser des matériaux recyclés. Il existe également une hypothèse sous-jacente selon laquelle l'utilisation de matériaux recyclés est toujours « supérieure sur le plan de l'environnement » à l'utilisation de fibres vierges.

En ce qui concerne l'argument (i), il est certainement vrai qu'en utilisant du « recyclé », moins de matériaux vierges seront consommés. Cependant, dans l'industrie du papier, cette vérité s'accompagne d'une mise en garde. L'industrie ne peut exister sans les fibres vierges. Celle-ci a besoin de matériaux vierges plus longs pour reconstituer des fibres à papier plus courtes et plus fines qui s'useront progressivement par suite d'un recyclage répété. En d'autres termes, pour que la boucle du recyclage soit bouclée (et pour produire un contenu recyclé), nous avons régulièrement besoin d'arbres (vierges) quelque part dans le système.

Laisser les forces mondiales de l'offre et la demande pour la fibre à papier résoudre ce problème (tout en faisant en sorte que la durabilité des forêts soit certifiée par une tierce partie) est une bien meilleure approche, de notre point, que celle visant à ce que les gouvernements ou les entreprises individuelles agissent de manière isolée et établissent des « minimums » non scientifiques et concurrentiels qui conviennent à leurs besoins perçus (et généralement restreints).

L'objectif réel, c'est certain, est d'atteindre un équilibre mondial et durable en matière d'utilisation des ressources forestières du monde. Ainsi, les pays qui n'ont plus de forêts durables peuvent importer des matériaux vierges des pays ayant toujours des forêts durables, lesquels sont en mesure de fournir les matériaux vierges nécessaires au cycle de vie mondial du papier.

Par exemple, comme nous l'avons fait remarquer plus tôt, la production d'emballages en papier kraft au Canada a essentiellement recours à des matériaux vierges étant donné que les fibres doivent être assez résistantes pour remplir leur fonction d'emballage. Mettre en place un niveau minimum de contenu recyclé pour les sacs à parois multiples ou les sacs à provisions en papier kraft au Canada menacerait de causer la fermeture des trois usines qui produisent cette catégorie d'emballage et d'entraîner la perte de leurs marchés d'exportation.

Se pose également la question de la personne chargée de décider quel devrait être le niveau minimum de contenu recyclé. Pour l'industrie, le scénario cauchemar se compose de seuils bien différents qui n'ont aucune relation avec les problèmes de l'offre et de la demande mondiale, et d'une tendance (plus poussée par les politiciens et les relations publiques que par autre chose) à dépasser les chiffres d'autrui.

Nous soutiendrions, en fait, qu'il n'y a aucun besoin d'établir des niveaux de contenu recyclé minimums pour le carton ondulé et le carton-boîte produits par les usines canadiennes en vue

d'être utilisés au Canada. Nous avons déjà atteint des chiffres élevés de contenu recyclé grâce aux forces du marché. Sur les 10 sites produisant du carton-boîte au Canada, sept utilisent déjà un contenu recyclé à 100 %, et deux autres utilisent un mélange de fibres recyclées et vierges. Il semblerait donc qu'il y ait peu d'avantages à exiger que la moyenne du secteur dépasse les 77 pour cent actuels. Tout ce qu'un niveau minimum ferait efficacement, c'est de prendre pour cible la seule usine vierge.

Pour ce qui est du carton-caisse, les livraisons intérieures ont déjà atteint une moyenne de 82 %. Sur 13 usines, huit ont déjà un contenu recyclé de 100 % et il n'existe déjà plus d'usines à carton-caisse vierge au pays. Dans ces circonstances, établir un niveau minimum de contenu recyclé pour le carton-caisse n'aurait pas vraiment de sens.

Et il y a également les importations de carton d'emballage et de boîtes, sacs et cartons transformés. Presque la moitié des emballages en papier que les Canadiens utilisent est importée, que ce soit sous forme de matière première ou de produit transformé. N'importe quel niveau de contenu recyclé minimum devrait s'appliquer de manière égale aux importations afin de satisfaire aux règles commerciales et obligations conventionnelles.

Le deuxième argument fréquemment avancé pour soutenir l'établissement de niveaux de contenu recyclé minimums est le fait qu'une telle « acquisition écologique » développerait les marchés et les encouragerait à utiliser des matériaux recyclés. Cela est manifestement faux pour l'emballage en papier usagé au Canada.

Les marchés des vieux cartons ondulés et cartons-boîtes sont maintenant arrivés à maturité. Plus de 80 % des Canadiens ont accès au recyclage de ces matériaux et une étude récente menée par le CEEPC indique un taux de récupération résidentiel réel de 65 %, indépendamment du taux de récupération industriel de 85 %. Le problème est que les usines canadiennes ne peuvent pas se procurer assez de papier et de carton au Canada et qu'elles doivent importer presque un million de tonnes par an des États-Unis afin de garantir qu'elles peuvent fabriquer les nouveaux emballages et produits en papier au contenu recyclé dont leurs clients ont besoin. Établir des niveaux de contenu recyclé plus élevés que ce que le marché canadien sera en mesure de fournir signifiera simplement que les usines *importeront* plus de papier et carton usagés en vue de satisfaire la demande. Il est peu probable que la récupération au Canada augmente.

Des frais plus élevés pour la mise en décharge de matériaux usagés et les interdictions des décharges concernant les matériaux recyclés tels que le papier aideraient certainement à récupérer davantage de papier au Canada. D'un autre côté, introduire des règles non nécessaires et non scientifiques pour le contenu recyclé équivaut à des relations publiques malavisées et ne contribue en rien à l'augmentation du taux de récupération du papier (qui s'avère être le problème de fourniture le plus important auquel l'industrie fait face et la raison pour laquelle cette dernière continue de compter sur les importations de papier et carton usagés pour survivre).

Le contenu recyclé n'est pas non plus nécessairement « meilleur pour l'environnement ». L'outil logiciel COMPASS utilisé par le défenseur de l'environnement GreenBlue et le Sustainable Packaging Coalition (SPC) montre qu'un contenu recyclé de 100 % a un potentiel de réchauffement de la planète (PRG) plus important que le carton ondulé vierge (même en utilisant les données européennes). Cela est principalement dû aux différences au niveau des sources d'énergie des usines (biocombustible versus combustible fossile). Par conséquent, nous ne sommes pas sûrs de savoir comment établir un seuil pour le contenu recyclé améliorerait réellement l'impact général sur l'environnement.

Pour ces différentes raisons, donc, l'industrie s'oppose à l'établissement de niveaux minimums de contenu recyclé pour les emballages en papier. Nous avons déjà atteint des niveaux très élevés.